

Département du Tarn

Arrondissement de CASTRES

MAIRIE de VABRE

81330 VABRE

Tél. 05 63 74 40 60

courriel : mairic.vabre@wanadoo.fr

N°AR_2023_34

ARRÊTE

portant délégation de fonction et de signature à un adjoint finances & urbanisme

Le Maire de la commune de Vabre,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-18,
- Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 20/05/2020 constatant l'élection de Monsieur Patrick PISTRE en qualité d'adjoint au maire,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, du service des finances communales et du service urbanisme, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction et de signature à Monsieur Patrick PISTRE adjoint au maire à compter du 04/07/2023.

ARRETE :

Article 1^{er} : A compter du 4 juillet 2023, Monsieur Patrick PISTRE est délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour intervenir dans les domaines suivants :

- **Finances communales** : délégation aux affaires financières et assurer en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives aux questions financières.

Cette Délégation permanente est également donnée à M. PISTRE Patrick , adjoint au maire, à l'effet de signer les documents concernant les finances communales : titres de recettes, mandats de paiement, bordereaux et tous les courriers qui y sont relatifs. Par cette délégation, M. PISTRE Patrick, adjoint au maire pourra d'autre part, légaliser les signatures, authentifier les copies, délivrer tous certificats et signer tous documents administratifs relatifs au service communal chargé des finances et de la comptabilité. Ces fonctions seront comme celles prévues ci-dessus, assurées concurremment avec nous

- **Aménagement** : délégation pour tous les projets concernant l'aménagement et intéressant la commune, notamment SCOT, PLU, ZAC...

- **Urbanisme** : délégation pour tous les projets concernant l'urbanisme, les actes et décisions relatives aux autorisations du droit des sols et à l'urbanisme (délivrance et conformité), ainsi que tous courriers, documents ou autorisations s'y rapportant, notamment :

- délivrance d'autorisation de construire ou d'utiliser le sol ;
- certificat d'urbanisme ;
- permis de construire et d'aménager, déclarations préalables y compris les clôtures ;
- attestations d'achèvement et de conformité ;
- lotissements ;
- arrêtés d'alignement, actes notariés et de bornage ;
- notes de renseignements d'urbanisme ;
- demandes liées aux commerces (enseignes, changement d'usage...).

Cette délégation entraînera délégation de signature des documents relatifs aux domaines énumérés ci-dessus.

Article 2 : La signature de Monsieur Patrick PISTRE, des pièces et actes correspondants aux domaines sus mentionnés devra être précédée de la formule suivante « par délégation du Maire ».

Article 3 : Application du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le préfet :

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 04/07/2023

081-218103059-20230703-AR_2023_34-AR

- Monsieur le trésorier ;
- L'intéressée.

Notifié à l'intéressée le ... 4/7/2023
Signature :



Fait à Vabre, le 03 juillet 2023
Madame Françoise Pons

Françoise PONS

Maire de Vabre (Tarn)



Maire de VABRE

RF Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 04/07/2023 081-218103059-20230703-AR_2023_34-AR